

| | |
|--|---|
| Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de l'eau (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de l'eau | Fiche n° I-1.06 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET DE L'EAU

1. Description du projet

L'idée générale de ce projet est de développer une exemplarité communale en matière de gestion de la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, un grand nombre d'actions doivent être entreprises portant sur une palette d'aspects qui sont de l'ordre de la préservation, de la sensibilisation ou encore de l'encouragement aux actions souhaitées.

Mesure à prendre dans le fonctionnement communal :

- Adaptation de l'entretien des espaces verts et de la taille des arbres et des haies pour respecter la biodiversité, en formant le personnel communal ou l'entreprise
- Adopter un plan de gestion différenciée des espaces verts : vu que l'entretien des espaces est externalisé vers une entreprise, un inventaire existe déjà. Il suffirait de l'améliorer en définissant, dans le cahier des charges, les manières de traiter chaque espace.
- Création d'un règlement communal relatif aux sapins de Noël : la commune de Libin travaille actuellement sur un tel règlement. Des actions sont possibles en lien avec l'accompagnement paysager des plantations (imposer une haie buissonnante sur le pourtour, planter en suivant les courbes de niveaux, ...). Il pourrait y avoir des primes communales pour des actions en faveur de la biodiversité, pour la non utilisation de pesticides et le pâturage de moutons pour tondre entre les sapins. Les GAL AM, Nov'Ardenne et HSFA ont mené un projet « Sapin de Noël en gestion différenciée » et pourraient donner un retour d'expérience intéressant.
- Prendre des mesures pour éviter l'enfouissement des déchets lors de travaux avec terrassement.
- Mise en place d'achats groupés de citernes à eau de pluie.

Travail sur le terrain :

- Gestion exemplaire du zoning : le réseau nature de Natagora pourrait être une ressource et conseiller les entrepreneurs.
- Intégration d'une réflexion biodiversité et gestion des eaux pour tous les travaux : par exemple, en créant des noues végétalisées et des « jardins de pluie » le long des bords de route et des parkings.
- Actions de restauration des fonds de vallée (désenrésinement), comme déjà mené dans le cadre du projet LIFE.
- Raccorder toutes les maisons aux stations d'épuration ou stimuler l'auto-épuration en zone non égouttée.

Sensibilisation :

- Communication sur les espèces invasives et création d'un cadastre : réaliser un cadastre des lieux avec les plantes problématiques pour éviter de les disséminer en cas de travaux. Ce cadastre devra donc être consulté avant tout travaux ou délivrance de permis.
- Obtention du label nuit noire/espace étoilé : organiser des nuits sans éclairage et proposer des ateliers d'observation du ciel.
- Réalisation d'un livret d'informations sur les acteurs locaux en matière d'environnement : livret de communication sur les projets menés par les acteurs locaux (ex : service d'aide et formations sur la plantation et l'entretien des vergers via le parc naturel ; informations sur les plantes invasives et modes de lutte). Il faut que ce livret reprenne les personnes de contact, qu'il soit très pratique (+ version en néerlandais).
- Action « Chemins à adopter ».

Les actions émanant de la commune doivent être entreprises à partir du travail mené par un groupe composé d'acteurs locaux, de citoyens et de la CLDR. Cette commission s'occuperait de choisir les axes de travail, d'interpeler les parties prenantes, voire d'organiser certaines actions. Elle pourrait aussi rappeler à la Commune la prise en compte de la biodiversité dans chacun des projets qu'elle met en œuvre.

2. Justification du projet

Bièvre dispose d'un cadre environnemental et paysager de qualité. Avec 10 % du territoire repris en zones Natura 2000 (7 sites Natura 2000 au total), 19 sites de grand intérêt biologique, 2 réserves naturelles agréées, 25 arbres et 2 haies remarquables, la commune démontre que non seulement son patrimoine naturel est riche mais également la volonté qu'elle a de le préserver.

Les citoyens ont exprimé le souhait de voir se développer une exemplarité communale en matière de gestion de la biodiversité. Il est cependant à noter que la Commune de Bièvre a déjà réalisé des actions telles que :

- L'adhésion aux contrats de rivière de la Lesse et Semois-Chiers.
- Le remplacement des éclairages publics par des éclairages LED.
- L'engagement communal en faveur de l'environnement (action « combles et clochers »)
- L'opération Be Wapp.
- Les projets LIFE.
- La réponse systématique à l'appel à projets BiodiverCité
- ...

Cependant, lors des consultations citoyennes, des faiblesses par rapport à la gestion de l'environnement, de la biodiversité et des ressources en eau ont été mises en avant, ainsi que la problématique des sapins de Noël. Le groupe de travail sur les thématiques de l'environnement a donc eu de nombreuses pistes de projets à creuser.

Un groupe de travail existe déjà pour répondre à l'appel à projet BiodiverCité. Il est composé d'un agent communal, de bénévoles Natagora, d'un chargé de mission du parc naturel, du DNF, des contrats

rivières, de l'office du tourisme et du centre culturel. Ce groupe pourrait être étendu à la CLDR et des citoyens intéressés pour constituer la commission.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif suivant :

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif stratégique 6 | Préserver l'identité rurale des villages |
| Objectif opérationnel 6.2 | En protégeant et en améliorant le cadre environnemental de qualité de la commune |



Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir un lieu de vie agréable
- **Contrat de rivière de la Lesse** : Poursuivre l'information relative à la problématique des plantes invasives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | Ce projet n'a pas d'impact social particulier |
| ENVIRONNEMENT | Gestion de la biodiversité et amélioration du cadre de vie |
| ÉCONOMIE | Ce projet n'a pas d'impact économique particulier |

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

| | |
|---|--|
|  | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|  | <p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p> |

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre, CLDR
- **Partenaires** : Natagora, Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et autres associations environnementales

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Au départ du groupe de travail pour l'appel à projets BiodiverCité, composer une commission plus complète où la Commune est présente. Ensuite, définir le planning et les objectifs ensemble.

Démarches administratives à réaliser

En fonction des projets menés.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Le projet ne nécessite pas de moyens financiers ou humains particuliers. Toutefois, la concrétisation des actions nécessitera peut-être certains moyens financiers à déterminer. L'appel à projets BiodiverCité peut constituer une source de financement, de même que les partenariats avec les associations environnementales. Un budget annuel de 10.000 € pourrait être alloué.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------|--------------|---|
| Création d'une commission | 1 | Commune de Bièvre |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------|--------------|---|
| Actions mises en place | 5 sur 10 an | Commune de Bièvre |

10. Annexes

Sans objet.